



LES VOYAGES
La Libre

SALZBOURG

A l'occasion du festival Mozart

La Libre Musique

Du 21 au 24 janvier 2027



Preference

SALZBOURG EN MUSIQUE : UNE IMMERSION AU CŒUR DE L'UNIVERS DE MOZART ET DE SES HÉRITIERS.

Au cœur de Salzbourg, ville natale de Mozart et l'une des plus belles destinations culturelles d'Europe, la Semaine Mozart 2027 promet une immersion unique dans l'univers du compositeur autrichien. Cette édition s'articule autour du thème original « Mozart et les autres Mozart », mettant en lumière plusieurs musiciens de génie qui, à travers l'histoire, ont été comparés à Wolfgang Amadeus Mozart, tels que François Devienne, Joseph Bologna, Juan Crisóstomo de Arriaga ou encore Joseph Martin Kraus. À travers une programmation riche mêlant concerts, récitals, spectacles et rencontres musicales, le festival invite à redécouvrir Mozart sous un angle inédit tout en explorant les œuvres de ces compositeurs remarquables.

Point fort de cette édition, le 75^e anniversaire de la CAMERATA Salzburg sera célébré avec une production semi-scénique de *Così fan tutte*. Entre patrimoine baroque, atmosphère élégante et excellence musicale, Salzbourg offre le cadre idéal pour vivre l'un des rendez-vous incontournables de la musique classique.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

CONCERTS

- Le choix de 4 concerts du Festival avec des intervenants prestigieux !
- L'opéra *Così fan tutte* en 2^e catégorie.
- La représentation du Philharmonique de Vienne

CONFÉRENCES

Les conférences interactives de Patrick Dheur, pianiste et compositeur belge de renommée internationale

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VISITES

Un programme varié proposant des visites culturelles et des concerts

VISITE EXCLUSIVE

Accès privilégié au Trésor des autographes et à sa collection exceptionnelle, présentée selon une sélection inédite chaque année.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 200 €) pour toute inscription avant le 15/09, soit : 2.995 € par personne



VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE : PATRICK DHEUR

Bien connu comme pianiste pour ses nombreuses tournées de concerts à travers le monde, Patrick Dheur est aujourd'hui également un compositeur apprécié dans une palette de genres musicaux allant de la pièce instrumentale aux ensembles de musique de chambre, des fresques symphoniques aux Cantates et concertos.

Bénéficiant de la complicité et de la confiance d'interprètes de renom, il mène une carrière internationale de pianiste-concertiste et de compositeur avec plus de 20 tournées aux USA et un concert emblématique au Carnegie Hall de New York en novembre 2016. On le retrouve en Chine, au Japon, en Russie, en Italie, en France, en Norvège, en Autriche, en Allemagne, en Afrique.

Il collabore régulièrement avec les plus grands artistes, en Belgique et sur les scènes internationales (Frank Braley, Pierre Amoyal, José van Dam, Yuri Bashmet, Irina Tseitlin, Lola Bobesco, Ronald Van Spaendonck...).

Plus de 22 CDs à ce jour retracent l'évolution incessante du compositeur et de l'interprète.

Cette dualité artistique peu commune est transcrite dans son livre "Composer avec le monde. Sept notes pour se comprendre", paru aux éditions Snel en novembre 2018, qui ajoute à sa créativité musicale un talent littéraire certain à découvrir dans plusieurs ouvrages et diverses publications ainsi que dans les livrets de ses Cantates et Oratorios.

Citoyen d'honneur de la Ville de Liège, sa ville natale, il s'investit dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine musical liégeois, notamment par sa mission de Conservateur du Musée Grétry et dans ses nombreux enregistrements en lien avec la musique et les collections muséales liégeoises.



VOTRE PROGRAMME

JEUDI 21 JANVIER

BRUXELLES ✈️ MUNICH – SALZBOURG

En matinée, envol de Bruxelles à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines en direction de Munich.
Arrivée à Munich. Accueil par votre guide local et transfert vers Salzbourg (185 km – env. 2h30).

Du haut de sa forteresse, Salzbourg séduit par sa forêt de clochers baroques et de dômes évoquant, par moments, des cités du Nord de l'Italie. Sous l'emprise des prince-archevêques, la ville se développe. De nombreuses places aux fontaines sculptées et des édifices à l'architecture noble voient le jour, conférant au bourg son charme caractéristique.

Touchée par les muses, Salzbourg est également le berceau de quelques figures importantes de la musique telles que Herbert von Karajan et Wolfgang Amadeus Mozart, l'un des plus grands virtuoses de la musique à qui, deux fois par an, la ville dédie un festival.

Déjeuner et arrivée à l'hôtel Imlauer & Bräu 4*. Installation (3 nuits).

Première conférence interactive animée par Patrick Dheur, suivie du dîner (sous forme de petit buffet).

En soirée, départ à pied vers le Mozarteum (+/- 10 min) pour la **soirée d'ouverture du festival Mozart**, avec le concert de l'**Orchestre du Mozarteum de Salzbourg**, un orchestre symphonique qui remonte à 1841 (3^e catégorie).

Orchestre du Mozarteum de Salzbourg

Lorenza Borrani, violon et direction

Jenny Peña, violon

Rolando Villazón, présentation

WOLFGANG AMADEUS MOZART

La Flûte enchantée KV 620 : Ouverture

LUDWIG VAN BEETHOVEN

Musique pour un ballet de chevaliers WoO 1

JOSEPH HAYDN

Symphonie en ré majeur Hob. I:93

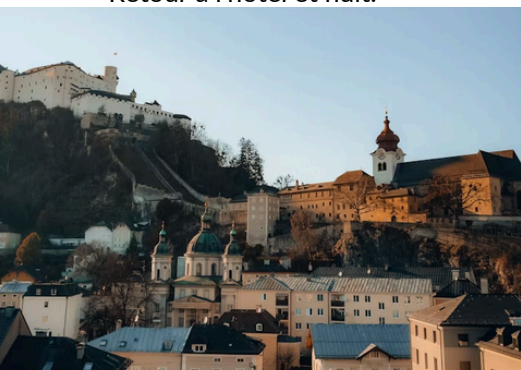
JOSEPH BOLOGNE, CHEVALIER DE SAINT-GEORGES

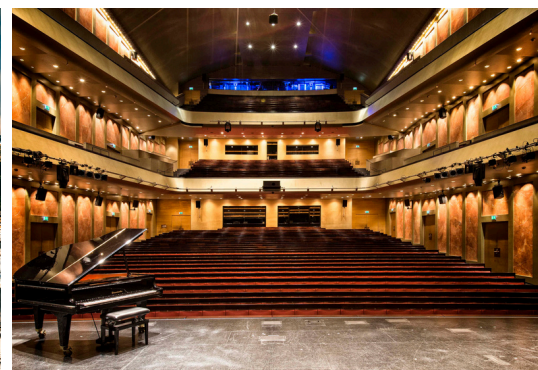
Sinfonia concertante en mi bémol majeur op. 13 n° 1

WOLFGANG AMADEUS MOZART

Symphonie en si bémol majeur KV 319

Retour à l'hôtel et nuit.





VENDREDI 22 JANVIER SALZBOURG

Le matin, début des visites de la ville avec **la visite de Domquartier et de la Cathédrale**.

Joyaux architectural situé au coeur de la vieille ville de Salzburg, cet édifice imposant fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO et est considéré comme l'un des symboles emblématiques de la ville. La cathédrale fut construite au 17^e siècle dans un style baroque fascinant, avec sa façade ornée de statues, de fresques et d'une profusion de détails architecturaux.

Déjeuner dans un restaurant local et après-midi libre pour flâner dans cette jolie petite ville.

En fin d'après-midi, **conférence interactive animée par Patrick Dheur**, suivie du dîner (sous forme de petit buffet).

En soirée, départ pour la **Haus für Mozart**, salle moderne de 1500 places qui offre une acoustique exceptionnelle, pour **le fameux opéra-bouffe en deux actes de Mozart « Così fan tutte » en 2^e catégorie**.

Livret : Lorenzo Da Ponte

Mise en espace : Bettina Geyer

Conception et réalisation des éléments de décor : Harald Schöllbauer / basis4

Costumes : Sebastian Helminger

Éclairages : Johannes Grünauer

Direction des maquillages : Elena Schachl

Direction des costumes et habillage : Denise Duijts

Orchestre : CAMERATA Salzburg

Ensemble : Bachchor Salzburg

Direction musicale : Ivor Bolton

Distribution :

- Don Alfonso : Thomas Hampson
- Fiordiligi : Kathryn Lewek
- Dorabella : Patricia Nolz
- Ferrando : Siyabonga Maqungo
- Guglielmo : Markus Werba
- Despina : Kate Lindsey

Préparation du chœur : Michael Schneider.

Retour à l'hôtel. Nuit.

SAMEDI 23 JANVIER

SALZBOURG

Cette journée sera pleinement consacrée à Mozart, une balade à travers la ville en passant par sa maison natale et sa maison de résidence, ce qui vous donnera l'occasion de vous mettre dans sa peau le temps d'une journée.

Le matin, départ pour la balade sur les traces de Mozart avec la visite de sa maison natale.

Située au coeur de la vieille ville, au n°9 de la Getreidegasse, cette maison est l'un des lieux les plus visités d'Autriche. C'est ici que Wolfgang Amadeus Mozart est né le 27 janvier 1756 et où il a vécu avec sa famille pendant les 17 premières années de sa vie.

Transformée en musée dès 1880 par la Fondation Internationale Mozarteum, la maison retrace l'enfance et les débuts de carrière du compositeur. On y découvre une collection unique d'objets originaux : instruments de musique (dont le violon de son enfance et un clavecin), documents d'époque, lettres manuscrites, portraits de famille et objets personnels.

La visite permet de comprendre le quotidien de la famille Mozart à Salzbourg au 18^e siècle, leur vie sociale, ainsi que le contexte dans lequel le jeune prodige a grandi et développé son immense talent musical.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite privée du Trésor des autographes, dans le sous-sol de la résidence de Mozart.

Dans les sous-sols de la maison d'habitation de Mozart se trouve l'Autographentresor : inaccessible au grand public, c'est un véritable trésor abritant des lettres et manuscrits originaux du compositeur.

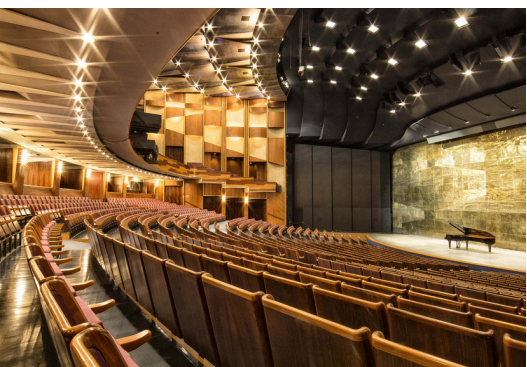
En effet, depuis le milieu du 19^e siècle, le fonds le plus précieux de la Fondation internationale Mozarteum est constitué de lettres et de documents ainsi que de partitions autographes provenant du cercle familial de Mozart. La bibliothèque possède plus de la moitié de tous les documents connus liés à la famille, dont environ 200 lettres originales de Mozart (pour 150 d'entre elles, il est le principal contributeur, pour les 50 autres, un contributeur parmi d'autres), environ 300 lettres de son père Leopold, et plus de 100 manuscrits musicaux autographes, dont la plupart sont des esquisses et des brouillons des oeuvres de Mozart, ainsi que des autographes de la main de Franz Xaver Wolfgang Mozart. La collection comprend également des partitions, des lettres et d'autres documents de nombreuses autres personnalités du 18^e au 20^e siècle.

Ensuite, découverte de la maison d'habitation de Mozart, demeure dans laquelle la famille Mozart a vécu de 1773 à 1780.

Aujourd'hui transformée en musée, elle présente des objets personnels, des instruments de musique, des portraits et des documents qui retracent la vie et l'oeuvre de Wolfgang Amadeus Mozart. Une visite passionnante qui permet de découvrir l'univers du génie musical et de mieux comprendre son lien étroit avec la magnifique ville de Salzbourg.

Retour à l'hôtel et dîner (sous forme de petit buffet).





En soirée, départ en véhicule privé vers le Groβes Festspielhaus pour le concert du **Philharmonique de Vienne**, en **3ème catégorie**.

Orchestre philharmonique de Vienne

Adam Fischer – direction

Igor Levit – piano

JOSEPH HAYDN

Symphonie en ut majeur Hob. I:97

MOZART

Concerto pour piano en ut majeur KV 415

LEOPOLD MOZART

Cassatio en sol majeur LMV VIII:7

(probablement un arrangement de Leopold Mozart d'après la « Symphonie des jouets », attribuée à Edmund Angerer)

MOZART

Symphonie en ré majeur KV 385 « Haffner »

Retour à l'hôtel. Nuit.

DIMANCHE 24 JANVIER

SALZBOURG – MUNICH ✈ BRUXELLES

Le matin, **conférence interactive animée par Patrick Dheur.**

Ensuite, départ à pied vers le **Mozarteum** (+/- 10 min) pour le dernier concert du séjour : Baborak Ensemble Plus.

Radek Baborák – cor et direction

Tamara Ivaniš – soprano

Dalibor Karvay – violon

JOSEF MYSLIVECEK

Concerto pour violon en ut majeur

MOZART

Concerto pour cor en mi bémol majeur KV 447

LEOPOLD MOZART

Sinfonia da caccia en sol majeur LMV VII:G9

JOSEF MYSLIVECEK

Extrait de l'opéra Il Bellerofonte : Air d'Argene « Palesar vorrei col pianto » pour soprano, cor naturel et orchestre

LUDWIG VAN BEETHOVEN

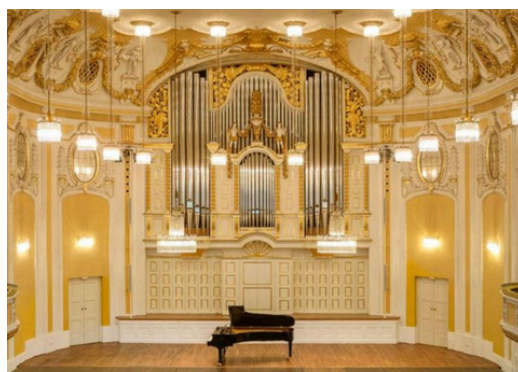
Symphonie n° 7 en la majeur, op. 92

Déjeuner d'adieu dans un restaurant local.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport de Munich. Formalités d'enregistrement.
Vol direct à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENT

IMLAUER & BRÄU 4* - SALZBOURG

NOMBRE DE NUITEES : 3

À quelques minutes du Mozarteum et des ruelles baroques du centre, l'hôtel Imlauer & Bräu séduit par son confort soigné, son atmosphère familiale et typiquement salzbourgeoise. Son emplacement privilégié, tout proche des jardins de Mirabell, de la maison natale de Mozart ou encore de la forteresse de Hohensalzburg, en fait un point de départ idéal pour découvrir Salzbourg à pied.



REMARQUES IMPORTANTES

Les places pour le festival sont très demandées - afin de garantir la disponibilité, il est important de s'inscrire dès que possible si le programme vous intéresse et certainement [avant le 15 septembre 2026](#) (ceci vous permettra également de bénéficier du prix presto).

Le programme du festival est donné sous toute réserve de modification par les organisateurs et musiciens.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (**vols internationaux**), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.995 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.195 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	365 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux Bruxelles-Munich à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines, en classe économique
- Les transferts Munich-Salzburg-Munich en autocar
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 93,37 €)
- L'hébergement et le petit déjeuner dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- La pension complète (2 services ou petit buffet), hors boissons
- Les places des quatre représentations
- La visite **privée** du Trésor des autographes
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les transferts mentionnés au programme
- L'accompagnement d'un guide local francophone pendant tout le circuit
- L'accompagnement et les conférences du pianiste Patrick Dheur*
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La TVA d'application
- La prime du Fonds de Garantie Voyages

* sous réserve d'impondérable ou d'un facteur indépendant de notre volonté

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- Les assurances (annulation, assistance, bagages)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 25-06-2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: SALZBOURG À L'OCCASION DU FESTIVAL MOZART LA LIBRE MUSIQUE - DU 21 AU 24 JANVIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**

A PARTIR DU 16/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.195 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **365 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

SALZBOURG À L'OCCASION DU FESTIVAL MOZART

LA LIBRE MUSIQUE - DU 21 AU 24 JANVIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **21 décembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Festival Mozart - D.4074

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.